



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 18880

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la réorganisation de l'activité fret engagée par la SNCF. Lors de sa présentation du projet de budget pour 2008, la direction de la SNCF a annoncé la disparition de 1 500 postes dans l'ensemble de l'entreprise ferroviaire. Aussi, le plan de restructuration en cours n'est pas de nature à rassurer les personnels de la branche "transports de marchandises" dans la mesure où une première vague de suppression d'emplois a eu lieu en 2007 et que le déficit de 900 millions d'euros est principalement imputé à ce secteur. Il serait ainsi contradictoire qu'au nom de la rentabilité financière, l'activité fret soit sacrifiée alors qu'elle s'inscrit pleinement dans la logique du Grenelle de l'environnement en associant aménagement du territoire, développement économique et respect de l'environnement. Face à de telles incertitudes, elle lui demande de bien vouloir lui préciser comment le Gouvernement entend respecter l'objectif affiché par M. le Président de la République d'augmenter d'un quart d'ici à 2012 la part de marché du fret non routier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite insuffler une nouvelle dynamique au fret ferroviaire. Ce mode constitue, en effet, un atout majeur pour l'attractivité et la compétitivité de nos territoires, pour un accès élargi aux transports, mais aussi pour conduire une politique pérenne en faveur du développement durable. C'est pourquoi le Gouvernement poursuit son action pour conforter un environnement favorable au fret ferroviaire. Le Chef de l'État a confié au président de la SNCF la mission de construire un leader du fret et de la logistique qui redonne au groupe SNCF une place centrale dans le transport de marchandises, en France, en Europe et dans le monde. En tenant compte des objectifs du Grenelle de l'environnement, en matière de développement durable dans les transports, la SNCF a ainsi vocation à mettre en oeuvre, avec les filiales du groupe, une offre multimodale compétitive qui intègre les autres modes de transport de marchandises. Depuis plusieurs années, l'activité Fret de la SNCF connaît une situation difficile, notamment sur le plan financier. Un premier plan structurel, économique et social, a été mis en oeuvre sous l'appellation « Plan Fret 2004 - 2006 ». Il faisait notamment appel à une recapitalisation à hauteur de 1 400 millions d'euros, apportés à part égale par l'État et la SNCF. Ce plan n'a toutefois pas permis d'atteindre tous les résultats escomptés. La situation financière, malgré une amélioration en 2004 et 2005, restait fortement déficitaire en 2006. Il importait donc que Fret SNCF trouve rapidement le chemin du redressement, afin de rester un acteur de premier plan, en France, mais aussi à l'échelle européenne. Au cours du premier semestre 2007, la SNCF a donc élaboré un programme d'actions visant à améliorer la performance de son activité et notamment la restauration de la qualité des acheminements, son efficacité économique et opérationnelle et à accélérer sa modernisation pour devenir un prestataire de services logistiques compétitif. Dans le cadre du nouveau programme d'actions, le budget 2008 de la SNCF prévoit l'adaptation des moyens de Fret SNCF à l'évolution de l'activité ainsi que des réorganisations visant à l'amélioration des résultats économiques. La SNCF, qui ne procède à aucun licenciement, s'attache, au cas par cas, à proposer à l'ensemble des agents concernés des solutions de reclassement à l'intérieur de l'entreprise et, en priorité, sur le même bassin d'emplois. L'Etat est également attentif aux discussions, en cours entre la

direction de Fret SNCF et les organisations syndicales, portant sur les conditions de travail et les conditions d'emploi des personnels. Les propositions faites dans le cadre du Grenelle de l'environnement conduisent à la mise en œuvre de mesures opérationnelles confortant le fret ferroviaire, notamment le soutien de l'Etat à des services performants comme le transport combiné ou innovants comme les autoroutes ferroviaires et le fret rapide, ainsi que la mise à niveau du réseau ferré. Ces mesures permettront, d'une part, de tirer parti des avantages du mode ferroviaire en matière de lutte contre les émissions des gaz à effet de serre, et, d'autre part, d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République d'augmenter d'un quart, d'ici 2012, la part de marché du fret non routier.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18880

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2034

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5243